Date de révision: 2007-07-13

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE XOIL 4T SAE30

### **ETIQUETTE DU PRODUIT**

**ETIQUETAGE (D'USAGE OU CE):** 

SANS ETIQUETAGE:

Phrases de risque Aucune Conseils de prudence Aucune

**ETIQUETAGE TRANSPORT:** Non réglementé.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit XOIL 4T SAE30

**Utilisation Commerciale** Huile monograde pour moteurs 4 temps Diesel et essence

Fournisseur F1 Distribution

> ZA de la Creule 59190 HAZEBROUCK Tél: +33 3 28 50 95 95 Fax: +33 3 28 50 10 01 contact@f1distribution.com

N° d'appel d'urgence - 01.40.05.48.48 - Centre Anti-Poisons de Paris

Hôpital Fernand WIDAL

200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10 - 04.72.11.69.11. - Centre Anti-Poisons de LYON

Hôpitaux de LYON

Bât.A - 162, avenue de Lacassagne - 69424 LYON Cedex 3 - 04.91.75.25.25 - Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Hôpital SALVATOR

249, bd de Sainte-Marquerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9

- ORFILA: 01.45.42.59.59

# **VOIR COORDONNÉES LOCALES EN FIN DE FICHE**

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

RISQUES SPECIFIQUES: Aucun à notre connaissance, en usage normal.

PRINCIPAUX SYMPTOMES : Ne devrait pas présenter de dangers graves dans des conditions normales d'utilisation.

RESUME DES CONSIGNES EN CAS D'URGENCE : En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme ; le blessé doit être transporté en milieu hospitalier, même en l'absence de blessure apparente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier. Communiquer les indications

portées sur l'étiquette de danger.

PRINCIPAUX DANGERS: (Voir chapitres 11 et 12)

Effets néfastes sur la santé Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dermatoses.

Contient de l'huile minérale pour laquelle une valeur limite

d'exposition doit être observée.

L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

Effets néfastes sur l'environnement

Non facilement biodégradable.

A probablement un potentiel élevé de bioaccumulation.

La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans

l'environnement.

**Dangers physico-chimiques** 

N'est pas classé inflammable mais est combustible.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION:

**Nature chimique** Produit a base d'huiles minérales sévèrement raffinées.

La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3

%.

Composants contribuant aux dangersN°. CEN°. CASConcentrationSymboleRisquesAlkyldithiophosphate de zinc272-028-3<1 %</td>Xi ,NR-38, 41, 51/53

### **VOIR SECTION 16 POUR DES EXPLICATIONS RELATIVES AUX PHRASES R**

Commentaires sur la composition

Composants contribuant aux dangers:

Sur la base des informations disponibles, les autres composants de la préparation ne devraient pas apporter de propriétés dangereuses

au produit.

Impuretés contribuant aux dangers:

Aucune à notre connaissance, en usage normal.

### 4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

INFORMATIONS EN CAS DE:

**Généralités** INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN :

En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumophatie

d'origine chimique.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des

dermatoses.

**Inhalation** En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à

l'air frais.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.

**Ingestion** Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas

faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies

respiratoires.

Contact avec la peau Oter les vêtements souillés ou éclaboussés et laver la peau à l'eau

et au savon.

En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau,en écartant

les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un

spécialiste.

**Aspiration** Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours

de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu

hospitalier.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

POINT D'ECLAIR : > = 226°C selon la norme NF T 60-118

Appropriés: Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone,

sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités

uniquement.

Déconseillés: Jet d'eau. L'utilisation d'extincteurs au Halon sera

évitée pour des raisons liées a l'environnement.

### Dangers spécifiques

Il est probable que la combustion produise un mélange complexe de gaz et de particules en suspension dans l'air, comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre, d'azote, de phosphore, de calcium, de zinc, de magnésium et des composés organiques et inorganiques non identifiés.

Leur inhalation est très dangereuse.

#### **Protection des intervenants**

Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de

l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROTECTION INDIVIDUELLE: En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

### Précautions individuelles

### Eviter le contact avec :

- la peau.
- les yeux.

### Méthodes de nettoyage

### Récupération:

Déversement limité : Absorber le liquide avec du sable ou de la terre.Recueillir et placer dans un récipient approprié,portant une indication claire, pour une élimination conforme aux reglementations.

### Déversement important :

Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir.

Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant.

Eliminer comme pour déversement limité.

Elimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

# Prévention des risques secondaires

Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils d'utilisation:

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistant aux hydrocarbures.

### **MANIPULATION**

# Prévention de l'exposition des travailleurs

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition.

Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

# explosions

Prévention des incendies et des Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.

> Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

#### **Précautions**

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :

- les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
- les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pourdes concentrations de l'ordre de 45 g/m3).

Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Eviter les projections.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### **STOCKAGE**

# Mesures techniques Conditions de stockage

Voir recommandations ci-après.

- recommandées :

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

- à éviter : Le rayonnement solaire direct, toute source de chaleur et les agents oxydants forts.

Le stockage soumis aux intempéries.

# Matières incompatibles Matériaux d'emballage

Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts.

- Recommandés:

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures.

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

Pour les récipients, utiliser:

- Acier doux. Polyéthylène haute densité.
- Déconseillés:

Pour les récipients ou leur revêtement interne, éviter :

- PVC.

AUTRES CONSEILS : Les récipients de polyéthylène ne seront pas exposés a de hautes températures en raison des risques de déformation.

# 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par extraction d'air, s'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.

# Valeurs limites d'exposition

Les valeurs de seuils limites sont données ci-dessous. Des limites d'exposition plus basses peuvents'appliquer localement:

- 8 heures TWA: 5 mg/m3 ACGIH -15 minutes STEL:10 mg/m3

**ACGIH** 

**Protection respiratoire** Non requis normalement.

Si les brouillards ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-

filtre à particules sera utilisé.

Protection des mains Protection des yeux Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

En cas d'éventuelles projections, porter des lunettes de protection

ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps autre que les mains

Limiter toute forme de contact avec la peau.

Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements du personnel. Faire blanchir réqulièrement les

combinaisons et sous-vêtements.

Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).

Mesures d'hygiène du travail

Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec

les huiles en service ou usagées.

Se laver les mains avant de manger ou de boire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et du savon.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au

moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Etat physique** Liquide à température ambiante

**Couleur** Donnée non disponible.

OdeurLégère.Masse volumique888 kg/m3pHN/APoint d'éclair254°C

Température d'auto-

inflammation

> 250 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières(oxydation lente sur

milieux fortement divisés...).

Limite d'inflammabilité -

inférieure (%)

1 % (v/v) (Valeur type) - Basée sur Huile minérale.

Limite d'inflammabilité -

supérieure (%)

10 % (v/v) (Valeur type) - Basée sur Huile minérale.

Températures spécifiques de

changement d'état

Point d'écoulement : - 21°C (NF T 60-105)

Pression de vapeur

Négligeable dans les conditions normales de stockage, manipulation

et utilisation.

Solubilité

- Dans l'eau : Négligeable.

- Dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de

solvants usuels.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible.

**Viscosité** 98.3 mm2/s à 40°C - 11.4 mm2/s à 100°C

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité** Produit stable aux températures usuelles de stockage, de

manipulation et d'emploi.

**Conditions à éviter** La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles,

les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...

Matières à éviter

Produits de décomposition

dangereux

Agents oxydants forts.

Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux

durant un stockage normal.

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus

ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés,

aldéhydes, etc.. et des suies.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

BASES D'EVALUATION:

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées

spécifiquement pour ce produit.

L'information fournie est basée sur la connaissance des composants

et sur la toxicologie de produits similaires.

Les informations ci-après s'appliquent à : - (H): l'homme - (A) :

l'animal - (O) : l'homme et/oul'animal

### **TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX**

**Inhalation, commentaires:** Inhalation (O)

N'est pas considéré comme présentant un risque d'inhalation dans

des conditions normales d'utilisation. EFFETS LOCAUX : Inhalation (H)

De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être

irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

**Contact avec la peau** DL 50 considérée > 2000 mg/kg

Contact avec la peau (A)

**EFFETS LOCAUX:** 

Contact avec la peau,

EFFETS LOCAUX : Contact avec la peau (O)

commentaires:

Probablement légèrement irritant.

Contact avec les yeux,

commentaires:

Contact avec les yeux (O) Probablement légèrement irritant.

**Ingestion** DL 50 considérée > 2000 mg/kg

Ingestion, commentaires: Ingestion (A)
TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME

**Inhalation** Inhalation (H)

Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies

respiratoires et les muqueuses.

Contact avec la peau Contact avec la peau (H)

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au

contact de vêtements souillés.

**Sensibilisation** \* Contact avec la peau (O):

Renferme moins de 0.1 % d'un additif qui, à l'état pur, est

sensibilisant pour la peau.

Cancérogenèse (A)

Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérogène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur

la peau.

Les autres composants ne sont pas connus pour être associés à des

effets cancérogènes.

Mutagenèse Mutagénèse (A)

N'est pas considéré comme présentant de risque mutagène.

Informations médicales AUTRES DONNEES :

Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée. De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle

insuffisante.

Les huiles moteurs usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. La concentration en

impuretés dépend de l'utilisation.

Toute huile usagée sera manipulée avec précaution, afin si possible,

d'éviter les contacts avec la peau.

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

BASES D'EVALUATION:

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées

spécifiquement pour ce produit.

L'information fournie est basée sur la connaissance des composants

et sur l'écotoxicologie de produits similaires.

Le produit est liquide dans la plupart des conditions de

l'environnement.

**Commentaires sur l'écotoxicité** Mélange faiblement soluble dans l'eau.

Le produit devrait être pratiquement non toxique pour les

organismes aquatiques, CL/CE50 > 100 mg/l.

Peut se déposer et engluer physiquement les organismes

aquatiques.

La valeur CL/CE50, énoncée comme la quantité nominale du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux.

Mobilité SOL

- le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas

mobile. EAU:

Flotte à la surface de l'eau.

Potentiel de bioaccumulation Persistance et dégradabilité Potentiellement bioaccumulable. Non facilement biodégradable.

La plupart des constituants devraient être naturellement biodégradables mais certains composants du produit peuvent

persister dans l'environnement.

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination du produit :

Comme pour l'élimination des déchets.

Elimination des déchets

Les huiles utilisées ou usagées et les résidus seront recyclés ou éliminés conformément aux règlementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

La seule méthode autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une

installation agréée.

La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable

pour un traitement satisfaisant des huiles usagées. Ne pas contaminer le sol ou l'air avec des huiles usagées.

Elimination des emballages

souillés

Vider complètement le récipient.

Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du

feu.

Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient jusqu'au nettoyage

puis la (les) retirer ou effacer. Remettre à un éliminateur agréé.

**Textes réglementaires** 

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du Code de

l'Environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU N/C

**Généralités** - Non concerné.

ROUTE (ADR)/RAIL(RID)

Classe Non dangereux d'après la classification ADR.

FLUVIAL (ADNR)
MER (IMO/IMDG)

Classe N/R

AIR (OACI/IATA)

Classe N/R

# 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas de symbole.

Phrases de risque Aucune
Conseils de prudence Aucune

RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

**Code Sécurité sociale** Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601-15.

Tableau(x) des maladies professionnelles :

nº 36

Code du travail Surveillance médicale spéciale : Art. 241-50, arrêté du 11.07.1977

\* Nomenclature des rejets (voir ° 13) : Décret n° 97-517 du 15/05/97 code 13-02-02

**16. AUTRES DONNÉES** 

phrases R, partie 2

**Explications relatives aux** R-38 Irritant pour la peau. R-41 Risque de lésions oculaires graves.

R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Restrictions d'emploi** Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que

celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des

services techniques UNIL - OPAL.

**Date de révision:** 2007-07-13

LES MODIFICATIONS EFFECTUÉES SUR LES DERNIÈRES FDS SONT SIGNALÉES PAR LE SIGNE

\*.

**N°. FDS** FS1208

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

"L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités."